

Jérôme GOEMINNE

Président du SMPS

A l'attention de :
Monsieur Guillaume KASBARIAN
Ministre de la Fonction publique, de la Simplification
et de la Transformation de l'Action Publique
101 Rue de Grenelle, 75007 Paris

Paris, le 24 septembre 2024

Objet : Sollicitation d'un rendez-vous avec Monsieur le Ministre de la Fonction publique, de la Simplification et de la Transformation de l'Action Publique

Monsieur le Ministre,

À la suite de votre nomination le 22 septembre 2024 au gouvernement en tant que Ministre de la Fonction publique, de la Simplification et de la Transformation de l'Action Publique, le Syndicat des Manageurs Publics de Santé (SMPS) tient à vous adresser ses sincères félicitations.

Créé en 1947, le SMPS est le seul syndicat hospitalier à représenter l'ensemble des métiers exerçant des fonctions d'encadrement et de management au sein de la Fonction Publique hospitalière. Porte-voix à la fois des Directeurs, des Cadres, des Responsables médicaux et des Ingénieurs hospitaliers, le SMPS œuvre à la revalorisation et à la promotion des métiers du management de la santé et du service public sur des principes d'indépendance politique, de pragmatisme et d'exigence de qualité dans le service rendu aux usagers. Ces principes sont la pierre angulaire de notre crédibilité vis-à-vis des pouvoirs publics.

A travers notre réseau national d'élus, de représentants et d'adhérents, nous nous attachons à mettre en lumière les conditions d'exercice des manageurs au sein des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Nos propositions se veulent adaptées, pragmatiques et concrètes. Elles n'ont pour objectif que l'amélioration du service public de santé et sa sauvegarde.

Car les métiers de manageurs au sein de la FPH sont en danger. Après plusieurs années de baisse sans précédent, le nombre de candidats aux différents concours d'entrée à l'École des hautes études en santé publique (EHESP) s'est stabilisé à un niveau historiquement bas. Certains concours d'entrée, comme celui des Directeurs des soins, reçoivent à peine plus de candidats que de places ouvertes.

A l'échelle nationale, le nombre de postes vacants de Directeurs, d'Ingénieurs ou d'Attachés ne cesse de croître. La pérennisation de ces situations se traduit notamment par un report de charges sur les collègues en poste, une dégradation de leurs conditions de travail qui vient renforcer la perte d'attractivité des établissements hospitaliers, sanitaires, sociaux et médico-sociaux et, in fine, une détérioration de la qualité du service rendu à la population.

Comme l'avait souligné votre prédécesseur il y a quelques mois, l'attractivité demeure la « mère des batailles » de la Fonction publique. Cet objectif crucial pour nos métiers et pour le service public ne pourra être atteint qu'en allant au bout des multiples chantiers de réformes déjà entamés.

L'annonce au début de l'année 2023 du lancement de travaux visant à revaloriser les corps de direction de la FPH fut ainsi accueillie avec enthousiasme, et ce après plus d'une décennie de stagnation statutaire et de dégradation de nos conditions d'exercice. Plus d'une année s'est écoulée depuis et les conclusions se font toujours attendre. Aboutir rapidement aux revalorisations des corps de Directeur d'hôpital, de Directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux et de Directeurs des soins semble plus que jamais nécessaire :

- **Pour les Directeurs d'hôpital**, la transposition de leur statut sur celui des Administrateurs de l'État dans le cadre de la réforme de la haute fonction publique doit d'abord conduire à un alignement complet des grilles indiciaires offrant des perspectives d'évolutions similaires. Elle doit ensuite permettre l'intégration des DH au RIFSEEP tout en assurant le maintien des spécificités qui caractérisent nos fonctions, en particulier celles relatives à l'exercice territorial et celles concernant nos sujétions et la réalisation de gardes administratives. Enfin, la mise en place des niveaux d'emplois supérieurs et leur répartition doit assurer une juste reconnaissance de nos responsabilités et de notre exposition en tant que managers et en tant que gestionnaires publics. Le SMPS demande la reprise des travaux interrompus par la dissolution de l'Assemblée nationale et la publication des décrets indiciaires rédigés et présentés aux organisations syndicales.
- **Pour les Directeurs d'établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux (D3S)**, nous vous rappelons l'urgence de la situation. Ils constituent en effet des acteurs de premier plan du service public hospitalier et de son maillage sur tout le territoire. C'est à ce titre que le SMPS considère que les propositions avancées par les pouvoirs publics pour revaloriser le corps des D3S ne sont pas à la hauteur des attentes et des enjeux. Nous réclamons à nouveau leur intégration dans la réforme de la haute fonction publique et la mise en place d'un calendrier des réformes ambitieux.
- Enfin, **pour les Directeurs des soins**, les problématiques d'attractivité propres à leur corps demeurent prégnantes malgré les revalorisations obtenues en 2022 dans le cadre du Ségur de la santé. Si celles-ci ont permis d'assurer un premier rattrapage, elles demeurent encore insuffisantes pour retrouver l'attractivité. Là aussi les propositions présentées jusqu'à aujourd'hui apparaissent comme insuffisantes et trop éloignées des objectifs d'alignement sur les DH. La place de la filière soignante au sein de nos établissements doit être renforcée et cela passe par une véritable reconnaissance de l'engagement des DS.

En parallèle, nous ne pouvons que nous féliciter des avancées obtenues **pour les Ingénieurs hospitaliers** à l'issue du CSFPH du 17 novembre 2023 qui viennent corriger des écarts indiciaires et statutaires avec leurs homologues de l'État et de la Territoriale. La réforme de leur statut est ainsi venue conforter la place de ces hauts cadres techniques, experts et managers dont les compétences s'avèrent cruciales pour accompagner la modernisation de nos établissements, notamment à l'aune du virage numérique et de la transition écologique. Si l'atteinte de cet objectif constitue une réelle satisfaction pour le SMPS, nous considérons toutefois ce chantier d'alignement inachevé. L'ouverture des travaux relatif au volet indemnitaire du statut des Ingénieurs hospitaliers et la correction des derniers points en suspens sont indispensables à l'amélioration de l'attractivité de ce corps.

Dans le même ordre d'idée, les enjeux propres aux **Cadres et des Cadres supérieurs de santé paramédicaux** doivent pour le SMPS être remis à l'ordre du jour tant ces métiers souffrent d'une perte d'attractivité toujours d'actualité. Les revalorisations acquises en 2021 ont là aussi permis un certain rattrapage, mais sans emporter avec elles toutes les catégories de cadres, notamment les cadres socio-éducatifs, et sans traiter la question indemnitaire. De plus, il convient enfin de lancer les chantiers de réingénierie de la formation au sein des Instituts de formations des cadres de santé (IFCS).

La situation des **Attachés d'administration hospitalière (AAH)** et des cadres administratifs apparaît également pour nous comme l'une des plus dramatiques au regard de la gravité de la situation. La persistance, voire l'accroissement, des écarts statutaires, indiciaires et indemnitaires avec leurs homologues des autres fonctions publiques constitue aujourd'hui une anomalie totale au regard de leurs responsabilités. Ainsi, à la chute du nombre de candidats au concours s'ajoute depuis plusieurs années le désarroi complet de ces métiers cruciaux pour le bon fonctionnement des établissements.

Enfin, et de façon transversale, le SMPS insiste pour que les multiples chantiers relatifs à l'amélioration de nos conditions d'exercice soient poursuivis et aboutissent là aussi à des mesures concrètes pour tous les corps de managers. La modernisation et la simplification de la Fonction publique ne pourront pas faire l'économie de propositions d'évolution en matière de temps de travail, de conciliation renforcée entre vie professionnelle et vie personnelle ou encore de droit à la déconnexion.

Fidèle à ses valeurs, le SMPS est engagé pour tous les managers de la FPH. C'est pourquoi nous avons élaboré un programme de propositions à la fois concrètes, pragmatiques et ambitieuses permettant de rénover et d'améliorer notre système de santé. C'est à cette fin que nous souhaiterions vous rencontrer très prochainement afin que nous puissions partager avec vous nos attentes, nos positions et nos propositions sur ces différents chantiers.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération respectueuse.

Le président du SMPS


Jérôme GOEMINNE